

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 23 février 2017 un premier projet de résolution numéro **PP17-14003** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'aménagement de 15 logements dans le bâtiment situé sur la propriété sise aux 783-785, avenue Ball en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).»

L'objet du présent projet est d'adopter une résolution à l'effet de permettre de rénover et de remettre en location les 15 logements vacants.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet déroge à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0082 qui se situe entre les avenues Bloomfield et d'Outremont et entre les rues Jarry Ouest et Saint-Roch.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **6 mars 2017 à compter de 18 h**, au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.

3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

4. Ce projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Le 24 février 2017

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

Publication :
[Le Devoir, édition du 24 février 2017](#)